

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (EC N°1907/2006)

Révision : 2 (06-07-2007)

Version : 3 (11-07-2007)

011170 – CLEAN BOAT ECOLOGIQUE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1 / IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

### **Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom : CLEAN BOAT ECOLOGIQUE

Code du produit : 011170

### **Identification de la société :**

Raison sociale : SARL SG DISTRIBUTION

Adresse : 67 rue Sartoris – 92250 LA GARENNE COLOMBES

Téléphone : 01-47-84-72-86 Fax : 01-47-84-51-05

### **Numéro de téléphone d'appel d'urgence : (33-1) 45-42-59-59**

Société/Organisme : INRS

### **Utilisation de la substance/préparation :**

Réservé à usage professionnel

Nettoyant pour surfaces

## 2 / IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

## 3 / COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

### **Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

### **Autres substances apportant un danger :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

INDEX	CAS	CE	NOM	SYMBOLE	R :	%
011-005-00-2	497-19-8	207-838-8	Carbonate de sodium	Xi	36	0<=x %<2.5
TA301	68213-23-0		Alcool gras Ethoxy le	Xn	41 22	2.5<=x%<10
TA315	54549-25-6	2592181	Alcane Poly Glucocide	Xi	36	2.5<=x%<10

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

**4 / PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas de projections ou contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau durant 15 minutes.  
Si les symptômes persistent, adresser le sujet chez un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.  
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

**5 / MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné.

**6 / MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination de déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Rincer avec de l'eau.

**7 / MANIPULATION ET STOKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures interdits :**

Ne pas boire ou manger lors de la manipulation de ce produit.

**Stockage :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé et hors gel.

**8 / CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesure d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**Protection des mains :**

Type de gants conseillé : Néoprène.

**9 / PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat physique	Liquide fluide
---------------	----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation	Base faible
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est	10.80
Point/intervalle d'ébullition	Non concerné
Intervalle de Point Eclair	Non concerné
Pression de vapeur	Non concerné
Densité	>1
Densité relative	1.064
Hydrosolubilité	Soluble

**Autres informations :**

Point/intervalle de fusion	Non concerné
Température d'auto-inflammation	Non concerné
Point/intervalle de décomposition	Non précisé

**10 / STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous le paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :**

Températures inférieures à 0°C.

**Matières à éviter :**

Ne mélanger avec aucun produit sauf autorisation écrite.

**11 / INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**En cas d'ingestion :**

Peut provoquer des troubles gastriques.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Provoque une gêne oculaire, larmoiements.

**12 / INFORMATION ECOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.  
Tout écoulement dans les cours d'eau doit être évité.

**Persistance et dégradabilité :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

**13 / CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas déverser de grosses quantités de produit pur dans les égouts ou les cours d'eau.

**Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décisions 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :**

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Après utilisation le code déchet devient 0706XX (FFDU des détergents, désinfectants et cosmétiques)

**14 / INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORTS****Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 – IMDG 2006 – ICAO/IATA 2007).

**15 / INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « toutes Préparation » 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :**

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

**Tableaux des maladies professionnelles selon le code du travail :**

Articles L 461-6 et 461-1 du code de la sécurité sociale.

**16 / AUTRES DONNEES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Code douanier : 340220200

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :**

R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R41	Risque de lésions oculaires graves

Fait à La GARENNE – COLOMBES

Cachet de l'entreprise

